

---

**Francia. Forschungen zur westeuropäischen Geschichte**  
Herausgegeben vom Deutschen Historischen Institut Paris  
(Institut historique allemand)  
Band 11 (1983)

DOI: 10.11588/fr.1983.0.51410

---

Rechtshinweis

Bitte beachten Sie, dass das Digitalisat urheberrechtlich geschützt ist. Erlaubt ist aber das Lesen, das Ausdrucken des Textes, das Herunterladen, das Speichern der Daten auf einem eigenen Datenträger soweit die vorgenannten Handlungen ausschließlich zu privaten und nicht-kommerziellen Zwecken erfolgen. Eine darüber hinausgehende unerlaubte Verwendung, Reproduktion oder Weitergabe einzelner Inhalte oder Bilder können sowohl zivil- als auch strafrechtlich verfolgt werden.

mit Hilfe eines Vertrauensleutesystems das Wort redeten, wird berücksichtigt. Eine eigene Behandlung dieser ebenfalls sozialdemokratisch orientierten Richtung unterbleibt jedoch.

Ohne auf die bereits vor 1878 wirksamen Zentralisationstendenzen einzugehen (Rolle des soeben geschaffenen Deutschen Reiches, Vereinigung der beiden sozialdemokratischen Parteien 1875 u. a.), kann der Autor die insgesamt eher verstärkende Wirkung des Sozialistengesetzes für den Zentralisationsprozeß deutlich herausarbeiten. Durch das lediglich partielle Verbot der sozialdemokratischen Arbeiterorganisation trat nämlich eine Konzentration auf die noch geduldeten Einrichtungen ein. Dies kam den lokalen Fachvereinen ebenso zugute wie den Hilfskassen und den überregionalen Gewerkschaftszeitungen.

Letztere trugen entscheidend zur überörtlichen Stabilisierung der Verbände bei, indem sie die Selbstverständigung und den Zusammenhalt der Berufsgenossen förderten und zu den wichtigsten Werbemitteln zählten. Versucht man aus der Schönhovenschen Arbeit weitere konzentrationsfördernde Faktoren herauszulesen, so müssen die Organisationen der Arbeitgeberseite, die gerade dadurch verursachten großen Streikniederlagen sowie die ständig anhaltende antigewerkschaftliche Staatspraxis erwähnt werden. Für die Bildung leistungsfähiger Organisationen wurde auch immer die notwendige Verbesserung der Agitation in schwach organisierten Berufen und Regionen genannt. Für die Bildung der ersten Industriegewerkschaft (der Metallarbeiter) spielte die große Streikniederlage vom Mai 1890 eine entscheidende Rolle, während bei der Gründung der zweiten Industriegewerkschaft (der Holzarbeiter) die Erfahrungen der Wirtschaftskrise (1891–93) den Konzentrationsprozeß vorantrieben.

Wie schon am Beispiel der Mitgliederfluktuation, so auch beim Problem der Grenzstreitigkeiten über die Rekrutierungsbasis der Einzelverbände bringt der Autor wichtige Retuschen am Gesamtbild der Freien Gewerkschaften an.

Reichhaltige Informationen steuert der Autor zum Bürokratisierungsproblem bei (Anteil der Personalausgaben an den Gesamtausgaben; Dezentralisierung der Verbände; Aufgaben, berufliche Herkunft, Alter und innerorganisatorische Karriere der Vorsitzenden etc.). Die von ihm mit Schärfe zurückgewiesene Kritik (S. 14 f., 221 f.) am sogenannten reformistischen Geist der Gewerkschaftsführer, ihrer Scheinradikalität und den vorherrschenden oligarchischen Tendenzen, kann jedoch nicht überzeugen, da der Autor sich der ganzen Breite dieser Kritik schon durch die Anlage seiner Studie (siehe den Untertitel des Buches) gar nicht gestellt hat. Die weitere Forschung wird auf die Ergebnisse Schönhovens nicht verzichten können. Die Verknüpfung mit den von ihm nicht behandelten Themenbereichen der Ideologieggeschichte, der innergewerkschaftlichen Demokratie, der Richtungsstreitigkeiten, des politischen Einflusses und vor allem der Arbeitskämpfe ist jedoch noch zu leisten.

Friedhelm BOLL, Bonn

Werner SCHERER, *Verhältniswahl und Reform der politischen Ordnung. Die Auseinandersetzung um den Proporz in Frankreich bis zur Wahlreform von 1919*, thèse Heidelberg, 1982, 919 pages multigraphiées.

Cette thèse, qu'a dirigée le professeur Werner Conze, est consacrée à un thème significatif du débat politique français sous la Troisième République: par delà la succession des régimes constitutionnels, il y est encore présent aujourd'hui. Elle est fondée sur un dépouillement ample et méthodique des articles, des brochures, des discours, des rapports parlementaires qui ont abordé le sujet jusqu'en 1919. Les nombreuses citations sont toujours données en français et le bonheur de la cueillette apporte une riche gerbe de textes évocateurs. Cependant, au premier contact, la mise en ordre déconcerte le lecteur français. A la réflexion, on saisit bien sur cet exemple le contraste entre les démarches que suivent les historiens de nos deux pays. L'accent est

mis sur des aspects différents et l'intérêt ne se concentre pas au même niveau du tissu enchevêtré des réalités historiques. Sous l'effet de leurs traditions culturelles, les Français privilégient une approche descriptive des faits concrets, les Allemands une approche interprétative des idéologies motrices.

Trois des quatre chapitres sont consacrés au déroulement de la controverse: le premier présente les auteurs qui ont progressivement élaboré le concept de la représentation proportionnelle, le troisième analyse les divers groupes politiques qui l'ont soutenu au début de XX<sup>e</sup> siècle, le quatrième raconte dans l'ordre chronologique les péripéties du débat parlementaire pendant vingt ans. Ces chapitres sont nets, informés, et pourtant ils déçoivent quelque peu par une certaine sécheresse. Des auteurs sont cités sans qu'on les replace dans un courant d'idées, des associations apparaissent sans qu'on fasse connaître leurs tenants et aboutissants (ainsi en 1888 la Société pour l'étude de la représentation proportionnelle de Maurice Vernes). Pour les champions parlementaires de la R. P., le portrait est plus fouillé mais il arrive bien tard, après l'examen de l'argumentation qu'ils soutiennent. Celle-ci semble donc à un lecteur français flotter dans l'abstrait jusqu'à ce que surgissent enfin ses supports politiques.

Sous ces réserves, le livre a le mérite de bien dégager l'enchaînement de deux phases successives, sur des plans tout différents. Au XIX<sup>e</sup> siècle, l'idée de la représentation proportionnelle émerge peu à peu de la critique du système majoritaire appliqué sur une base territoriale. Après une réflexion encore confuse de Villèle, retiré des affaires (1839), Victor Considérant affirme en 1842: «La représentation nationale est un mensonge» et distingue le vote des électeurs, qui doit être «représentatif», de celui des députés, qui doit être «délibératif», Prévost-Paradol lui fait écho en 1868: une Chambre élue au scrutin majoritaire n'est «pas le miroir de la nation, ce qui est l'idéal du système représentatif». Mais l'Assemblée nationale écarte massivement en 1874 un amendement proportionnaliste en matière municipale: «La déroute du projet était si éclatante et son infortune si achevée, rapporte *Le Journal des Débats*, qu'on s'est mis à rire sur tous les bancs, sans distinction d'opinion». De ce «sommeil de la Belle au Bois Dormant», la R. P. sort pour faire irruption dans le combat politique vers 1906, au moment où «un mécontentement répandu envers divers aspects du système gouvernemental converge avec le diagnostic de crise posé par les sciences juridiques et les sciences sociales» (p. 175-178). Dans ce second temps se mène une lutte parlementaire, qui atteint son paroxysme en mars 1913 avec la chute d'un cabinet Briand au Sénat pour s'achever par un compromis mi-majoritaire mi-proportionnel en juillet 1919.

La complexité tient à ce que les limites du camp proportionnaliste «ne recouvraient pas la frontière entre la majorité gouvernementale et l'opposition. Il se produisit ainsi une tension riche de conséquences entre une majorité de la Chambre qui soutenait les gouvernements et une majorité de la Chambre tout autrement composée qui demandait la représentation proportionnelle» (p. 545). Cette deuxième majorité, qui s'affirme après les élections de 1910, rassemble en effet des noyaux qu'oppose la politique générale: la droite catholique de l'Action Libérale Populaire, le centre droit progressiste autour de Charles Benoist, le plus ardent défenseur de la réforme, une partie du centre gauche avec Deschanel et Poincaré, mais aussi le gros du parti socialiste entraîné par Jaurès et Groussier. Il y a en outre un peu partout des francs-tireurs, de ces esprits indépendants que l'air du temps conduit volontiers à remettre en question les idées acquises: ainsi Joseph Reinach, ancien compagnon de Gambetta. En revanche, l'extrême-droite comme l'extrême-gauche manifestent une indifférence dédaigneuse:

Le cœur de l'ouvrage est l'épais chapitre II, qui occupe un bon tiers de l'ensemble. Werner Scherer y met le concept de la R. P. en relations avec l'ordre politique global. A ses yeux, la proportionnelle «n'a pas été seulement une procédure destinée à améliorer techniquement la répartition des mandats mais en même temps un programme politique de changement, inspiré par des tendances tout à fait déterminées et annoncé avec des objectifs tout à fait concrets. Les deux lignes se sont poursuivies par moments sur des voies parallèles, et aussi se sont emmêlées de

façon singulière» (p. 113). Trois questions sont ainsi évoquées dans un raisonnement dense, quelquefois abstrait. D'abord au-delà du suffrage universel, acquis depuis longtemps, ce mode de scrutin représente-t-il un progrès démocratique complémentaire? Jaurès le proclame en 1909, dans son style abondant: »Il n'y aura pas un seul citoyen, vaincu depuis des générations, découragé par le sentiment terrible de son impuissance et la vanité de son effort, il n'y aura pas un catholique perdu dans les régions de libre pensée, pas un libre penseur suspecté et honni dans une région de fanatisme clérical... qui ne sache que maintenant son vote a une valeur, que sa conscience régnait directement sur la marche des choses«. Puis, »la représentation des minorités« n'assure-t-elle pas une meilleure intégration dans la nation des mouvements protestataires qui se manifestent en ces années avec tant de vigueur chez les catholiques, chez les syndicalistes ouvriers, chez les viticulteurs du Midi, etc...? Enfin la réforme ne réalise-t-elle pas »l'organisation de la démocratie« par des partis modernes et structurés, indispensable au moment où se multiplient les associations professionnelles dans toutes les couches sociales? Et l'orientation politique est ici rapprochée à juste titre des analyses théoriques de Durckheim, de Duguit, de Hauriou, qui font plus de place aux groupes dans la société comme dans l'Etat.

Terminons sur deux réflexions d'ensemble. En premier lieu, si la R. P. se rattache donc à l'organicisme juridique qui rejette la conception jacobine de la nation comme ensemble indifférencié de citoyens égaux et uniformes, cette philosophie a inspiré aussi une autre solution, proche et concurrente, le corporatisme. La reconnaissance d'une influence aux groupes ne passe plus alors par l'aménagement du mécanisme électoral dans le système politique mais par l'octroi d'un espace propre de compétence aux professions organisées. Il est significatif que Charles Benoist ait d'abord défendu cette formule dans les années 1890, avant de devenir le leader du camp proportionnaliste, pour se rallier à la fin de sa vie à l'utopie de l'Action Française: ses conversions ne rompent pas la continuité de son aspiration fondamentale. Et c'est toute la droite catholique qui, proportionnaliste en 1910, sera corporatiste en 1935.

Relevons ensuite que »l'apologie du scrutin majoritaire tirait son énergie défensive des mêmes profondeurs où s'insérait le concept proportionnaliste, au niveau des intérêts comme à celui des structures constitutionnelles« (p. 15). Le principe majoritaire est assurément »profondément enraciné en France«, la plupart des constitutionnalistes estiment avec Courcelle-Seneuil (1887) que »l'élection n'a pas pour fin de représenter mais de décider, de choisir entre directions toujours différentes, quelquefois opposées«. Sur un autre plan, beaucoup de citoyens pensent comme Alain (1912): »La Proportionnelle m'offre un droit fictif, qui est de choisir pour mon compte entre trois ou quatre partis, quel sera le Parti-Tyran. Mais que ce soit selon mon choix ou autre, le Parti-Tyran sera toujours tyran et mes droits seront toujours diminués«. Enfin, au niveau de la tactique, les radicaux-socialistes mesurent clairement que la R. P. leur fera perdre des sièges. Quelques isolés parmi eux la défendent, Jean-Louis Bonnet et Ferdinand Buisson: ce sont des élus de Paris qui luttent en milieu hostile. Mais le gros fait bloc, appuyé sur le bastion du Sénat où échoue la proportionnelle pure: pour Léon Bourgeois (1909), »nous ne défendons pas une position électorale mais les intérêts permanents de la démocratie et de la patrie«. Et, par l'hostilité du radicalisme, le compromis de 1919 ne vivra que le temps de deux scrutins.

Pierre BARRAL, Nancy